

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le LUNDI 23 JANVIER 2017 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Étaient présents : Mmes MARX D., MULLET M., MM SAUSY A., MALLINGER Fr. GAMBS J-M., PIRUS S., THEOBALD M., BELVO M., JEUNET D.

001/2017 – Etudes relatives à la sécurisation, à l'optimisation et à la diversification des réseaux en eau potable du Sillon Mosellan – Rive droite – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les études – Désignation de la CAO du syndicat intercommunal des eaux de Koenigsmacker-Malling – Désignation de membres du conseil siégeant au comité de pilotage de l'étude.

Suite à la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités mosellanes en 2010 par le Conseil Départemental de la Moselle en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, un schéma global de sécurisation de l'alimentation en eau potable a été établi à l'échelle du département.

Afin d'approfondir les conclusions techniques de sécurisation en eau portant sur le secteur du Sillon Mosellan en rive droite de la Moselle, une étude complémentaire a été menée en 2016 sur le périmètre composé des services publics d'alimentation en eau potable pour les communes suivantes : BASSE –HAM – MONTENACH – RETTEL – RUSTROFF – SIERCK-LES-BAINS – YUTZ –SIE KOENIGSMACKER-MALLING – SIE LAUNSTROFF-RITZING – SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION DE KIRSCHNAUMEN MEINSBERG – SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE KIRSCHNAUMEN et SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU MEINSBERG.

Les conclusions techniques des études ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un programme de travaux global permettant la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble de ces collectivités. Le programme de sécurisation envisagé permet également d'optimiser et de diversifier les ressources en eau disponibles, à l'échelle de l'ensemble du périmètre.

A ce titre, des gains significatifs sur la sécurisation en eau potable sont attendus à terme pour l'ensemble des collectivités précitées, conformément à l'analyse des risques d'interruption de l'alimentation en eau potable.

Compte tenu de ces éléments, le groupement des 11 collectivités précitées souhaite poursuivre la réflexion initiée par ces études de sécurisation en faisant réaliser une mission de maîtrise d'œuvre sur les propositions d'aménagement du périmètre.

Le montant estimé de ces études (maîtrise d'œuvre, levés topographiques, étude juridique de structuration, assistance technique) serait au maximum de 140 000.00 €H.T. au total, comprenant 50 000.00 €H.T. pour les études avant-projet de maîtrise d'œuvre, 50 000.00 €H.T. pour les levés topographiques et les frais de publicité, 30 000.00 €H.T. pour les études juridiques de structuration, et 8 000.00 €H.T. pour l'assistance technique de MATEC. Ces études pourraient bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 70 %.

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra les études avant-projet en tranche ferme, et le reste de la mission témoin en tranche optionnelle. La tranche optionnelle ne pourra être engagée à l'issue des études avant-projet, qu'après validation des études par les collectivités et obtention des subventions escomptées.

Afin de lancer les consultations nécessaires, il convient de former au préalable un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015, impliquant la rédaction d'une convention (annexée à la présente délibération).

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer plusieurs études et passer des contrats (maîtrise d'œuvre, levés topographiques, etc...) relatifs à la sécurisation, à l'optimisation et à la diversification des ressources en eau potable du Sillon Mosellan – Rive droite ;

Considérant qu'un groupement de commandes permettra à ses membres de s'associer afin de lancer et conclure les marchés relatifs aux études sur la sécurisation, l'optimisation et la diversification des ressources en eau potable du Sillon Mosellan – Rive droite ;

Considérant qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) propre au groupement de commandes doit être désignée ;

Le Conseil Municipal,

- Autorise le lancement des consultations et la passation des marchés pour les études relatives à la sécurisation, à l'optimisation et à la diversification des ressources en eau potable du Sillon Mosellan – Rive droite ;
 - Approuve la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes de Basse-Ham, Montenach, Rettel, Rustroff, Sierck-les-Bains et Yutz, ainsi que le Syndicat Intercommunal des eaux de Koenigsmacker-Malling (SIDEKOM), le Syndicat Intercommunal des eaux de Launstroff-Ritzing, le Syndicat Mixte de production de Kirschnaumen-Meinsberg, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Kirschnaumen et le Syndicat Intercommunal du Meinsberg.
 - Accepte que le Syndicat Intercommunal des eaux de Koenigsmacker-Malling (SIDEKOM) à solliciter l'Agence de l'Eau pour son soutien financier ;
 - Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes (ci-jointe) pour les études relatives à la sécurisation, à l'optimisation et à la diversification des ressources en eau potable du Sillon-Mosellan – Rive droite ;
 - Autorise M. le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes ;
 - Accepte de participer aux dépenses liées à l'étude, conformément à la convention de groupement de commandes, à hauteur du prorata du nombre d'habitants, déduction faite de la subvention de l'Agence de l'Eau ;
 - Décide que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SIDEKOM soit la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes ;
 - Désigne parmi son Conseil Municipal, les membres suivants pour siéger au comité de pilotage des études :
 - * M. TINNES Jean-Paul, Maire, membre titulaire ;
 - * M. SAUSY Aimé, 1^{er} Adjoint, membre titulaire ;
- Voté à l'unanimité.

002/2017 – Création d'une conception graphique – Société Alternativedg.

Le Maire propose,

Dans le cadre de la communication, il serait intéressant que la commune se dote d'un site internet.

Aussi, un devis a été établi par la Société Alternativedg pour un montant T.T.C. de 2 190.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'offre.

Voté à l'unanimité.

003/2017 – Demandes de subventions – Année 2017.

Après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- E.S. Kischnaumen / Montenach : **680.00 €**;
- Amicale des Sapeurs Pompiers : **400.00 €**;
- Association « Amis de la Réserve des 7 collines » : **400.00 €**;
- Association « l'Association les Enfants d'Abord » : **150.00 €**

Budget Principal 2017 – Art. 6574.

004/2017 - Modification des tarifs communaux pour les concessions du cimetière communal au 01.01.2017.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer les prix suivants, à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- Concession simple au m2 pour 30 ans : 30.00 €
- Concession simple au m2 pour 50 ans : 50.00 €

005/2017 – Tarifs communaux pour les concessions du columbarium et emplacements cinéraires communal au 01.01.2017.

M. le Maire expose,

Suite à la création du columbarium communal, il est nécessaire, à compter du 1^{er} janvier 2017, de fixer les prix de location ainsi que le règlement intérieur.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal détermine le mode et le prix des concessions dans le columbarium communal, comme suit :

- Emplacement pour 30 ans case de columbarium : 1 000.00 €
- Emplacement pour 30 ans emplacement cinéraire : 1 500.00 €

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,